

PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENTCE NÉERLANDAISE

Le 1er janvier 2023, les Pays-Bas ont succédé au Luxembourg à la présidence tournante annuelle de l'Union Benelux. Le Benelux dispose d'un marché fortement intégré et les économies des trois pays sont étroitement imbriquées. Par ces caractéristiques, le Benelux fait également office de laboratoire pour l'Europe. L'importance d'une intégration régionale plus poussée du Benelux est reconnue dans l'article 350 du Traité sur le fonctionnement de l'UE. En tant que tel, le Benelux a été un précurseur de l'UE et les trois pays du Benelux figurent également parmi les pères fondateurs de l'Union européenne (UE). L'interconnexion entre les trois pays est particulièrement, mais pas exclusivement, bien visible aux frontières intérieures du Benelux, là où les habitants, les entreprises et les organisations coopèrent presque naturellement les uns avec les autres dans tous les domaines possibles. Les mesures innovantes prises par le Benelux en tant que laboratoire contribuent à leur manière à renforcer structurellement l'UE (via, par exemple, le renforcement du marché intérieur) et à atténuer les dépendances stratégiques risquées (via la pérennisation et, en particulier, la transition énergétique durable).

Pendant la présidence néerlandaise du Benelux, les Pays-Bas se concentreront autant que possible sur les résultats du Benelux dans le contexte des développements (géo)politiques actuels. Cela signifie que la présidence se focalisera en premier lieu sur le marché intérieur, et ensuite sur l'écologisation, en particulier la transition énergétique durable. La crise Covid-19 a souligné une fois de plus l'importance vitale de garantir la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux au sein du marché intérieur. Une coopération transfrontalière bien rodée est une condition essentielle à cet égard et constitue dès lors la troisième priorité de la présidence néerlandaise. Enfin, la sécurité sera la quatrième et dernière priorité de la présidence néerlandaise en 2023.

MARCHÉ INTÉRIEUR

Les Pays-Bas soulignent que la coopération Benelux relative au marché intérieur est un pilier important de la coopération Benelux. En outre, ils souhaitent travailler à une meilleure coordination et à une coopération plus étroite au niveau du marché intérieur européen au sein du Benelux. Les pays Benelux entament un échange régulier sur les évolutions actuelles du marché intérieur. Ils échangent leurs points de vue sur les processus législatifs européens en cours et explorent une coopération plus étroite. Ils travaillent également sur des impulsions pour l'agenda du marché intérieur européen, plus précisément sur une future stratégie européenne en la matière. Ces impulsions serviront également à alimenter le programme de travail de la Commission européenne qui entrera en fonction en 2024.

Par ailleurs, les Pays-Bas sont favorables à l'idée d'examiner de près le fonctionnement du marché intérieur également du point de vue de l'utilisateur, c'est-à-dire du citoyen ou de l'entrepreneur, et au niveau de l'entreprise (avec des micro-données). Les faits et les besoins issus de la pratique constituent une source importante pour l'élaboration des politiques du marché intérieur. Par le biais du Benelux, les Pays-Bas souhaitent utiliser l'analyse des évolutions du marché intérieur pour déterminer les prochaines étapes.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DURABLE

La coopération régionale en matière d'énergie revêt une grande importance à l'heure actuelle. Celle-ci peut renforcer la sécurité énergétique et contribuer à une transition énergétique plus efficace et plus rapide. À certains moments, le Benelux peut également jouer un rôle dans les discussions européennes sur les prix de l'énergie, la sécurité de l'approvisionnement, l'intégration des marchés, la réforme du marché de l'électricité, le développement des réseaux offshore et les projets d'éoliennes en mer. Le meilleur moyen d'y parvenir est la coopération pentalatérale (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, France, Allemagne, Autriche et Suisse) et la North Seas Energy Cooperation (NSEC) dont le Benelux assure le secrétariat et que les Pays-Bas présideront également l'année prochaine.

Concernant la sécurité de l'approvisionnement énergétique, il convient d'utiliser et, si possible, de renforcer les plateformes (Benelux) de concertation existantes telles que la plateforme Gaz et la concertation pentalatérale. Pour faire face aux prix élevés de l'énergie, les Pays-Bas misent sur la surveillance de l'approvisionnement en énergie et la poursuite de l'intégration des marchés de l'énergie. À long terme, les efforts doivent se concentrer sur la transition vers un système énergétique essentiellement renouvelable, pour lequel les Pays-Bas entendent, entre autres, déployer les énergies renouvelables en mer du Nord, l'hydrogène, et promouvoir la flexibilité.

Il en va de même pour les efforts du Benelux en matière d'économie circulaire. Les Pays-Bas comptent sur une économie Benelux entièrement circulaire en 2050 et préconisent des objectifs ambitieux et rigoureux au niveau de l'UE. Le Benelux est une plateforme de partage des connaissances permettant de suivre et de façonner davantage la circularité. La complémentarité et la valeur ajoutée y sont recherchées par rapport aux initiatives prises à l'échelle européenne.

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Dans le domaine des questions transfrontalières en particulier, il existe encore des opportunités lorsqu'il s'agit d'exploiter efficacement les instruments juridiques Benelux. Outre l'application spécifique des instruments juridiques Benelux en matière de barrières frontalières, il est également important de rester attentif à la polyvalence des possibilités que les instruments juridiques Benelux offrent déjà dans d'autres domaines politiques. La présidence néerlandaise se concentrera donc en 2023 sur la promotion des instruments juridiques Benelux et la sensibilisation à ces derniers au sens large. Il est primordial que les possibilités offertes par les instruments juridiques Benelux soient prises en compte de manière adéquate dans la recherche de pistes de solution.

SÉCURITÉ

Les pays du Benelux sont confrontés à une augmentation de la criminalité organisée déstabilisante. En 2023, les Pays-Bas s'attaqueront à ce problème de manière globale dans le cadre de la présidence du Benelux. Le traité de police Benelux intensifiera encore la coopération policière transfrontalière en termes de prévention, d'enquête et de détection d'infractions pénales, ainsi que de maintien de l'ordre et de la sécurité publics. Associé aux différents instruments juridiques et politiques nationaux visant à lutter contre la criminalité organisée, le traité constitue une base commune pour cette approche intégrale.

Les Pays-Bas tablent également sur la signature du Traité Benelux pour l'amélioration et le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de lutte contre la fraude sociale et en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail et des conditions de travail décentes (« fraude sociale »).

